

# Conditions générales de Ventes Entre professionnels

ARTICLE 1 - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION  
ARTICLE 2 - PROPRIETE INTELLECTUELLE  
ARTICLE 3 - COMMANDES  
ARTICLE 4 - LIVRAISONS  
ARTICLE 5 - TARIF — PRIX  
ARTICLE 6 - MODALITES DE PAIEMENT  
ARTICLE 7 - RESERVE DE PROPRIETE  
ARTICLE 8 - GARANTIE DES VICES APPARENTS ET CACHES  
ARTICLE 9 - FORCE MAJEURE  
ARTICLE 10 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION  
ARTICLE 11 - RENONCIATION  
ARTICLE 12 - DROIT APPLICABLE  
ARTICLE 13 - INFORMATIONS NOMINATIVES  
ARTICLE 14 - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1.1 Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de régir les relations contractuelles entre la société TCR (Nom commercial RPone), dont le siège est fixé à Valenton (94), ZAC du champs Saint Julien, Actipark, 3 place Henri Moissan (SARL à associé unique au capital de 50 000 € - RCS Créteil 534 937 016 - n° de TVA FR 89 534 937 016); et le Client acceptant les présentes Conditions Générales de Vente.

Toute commande de produits implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire exprès et préalable de notre société.

En ce qui concerne les marchandises vouées à l'Export, l'engagement de notre société sera également défini selon l'INCOTERM précisé lors de la commande. Les stipulations de l'INCOTERM choisit prévaudront uniquement sur les stipulations des présentes conditions générales de vente qui y seraient contraires.

1.2 Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

## ARTICLE 2 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

2.1 Tous les documents techniques remis à nos clients demeurent la propriété exclusive de notre société seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendus à sa demande.

Nos clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle de notre société et s'engagent à ne les divulguer à aucun tiers.

Tous les textes, commentaires, ouvrages, illustrations, œuvres et images reproduits ou représentés sur notre site ou notre catalogue sont strictement réservés au titre du droit d'auteur ainsi qu'au titre de la propriété intellectuelle. À ce titre et conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle, seule est autorisée l'utilisation pour un usage privé, sous réserve de dispositions différentes, voire plus restrictives du code de la propriété intellectuelle. Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de notre site ou de notre catalogue ou de tout ou partie des éléments se trouvant sur notre site ou catalogue est strictement interdite.

Les dénominations sociales, marques et signes distinctifs reproduits sur notre Site ou notre catalogue sont protégés au titre du droit des marques. La reproduction ou la représentation de tout ou partie d'un des signes précités est strictement interdite et doit faire l'objet d'une autorisation écrite préalable du titulaire de la marque.

Certains produits tels que notamment les logiciels font l'objet de droit d'utilisation personnels et spécifiques réglementant les copies, diffusion publique, location. Vous devez respecter les conditions générales de vente de ces produits, et notre société ne saurait être responsable des utilisations qui pourraient être faites des produits dans ce cadre.

## ARTICLE 3 - COMMANDES

3.1 Conditions spécifiques aux nouveaux clients :

Pour tout nouveau client, la première commande doit être accompagnée du formulaire d'ouverture de compte dûment rempli, daté portant cachet et signature précédé de la mention « bon pour accord », ainsi qu'un extrait Kbis de moins de trois mois et un relevé d'identité bancaire.

Ce dossier doit être renvoyé obligatoirement au siège de notre société par courrier.

3.2 Définition

Par commande, il faut entendre tout ordre écrit du client, portant sur nos produits figurant sur nos tarifs, transmis par télécopie, courrier ou courrier électronique, accompagné du paiement de l'acompte éventuellement prévu sur le bon de commande.

La Commande engagera notre société uniquement lorsque celle-ci l'aura acceptée par écrit.

S'agissant des commandes impliquant une livraison, notre société n'accepte aucune commande inférieure à un prix de 150 euros HT.

Le bénéfice de la commande est personnel à l'acquéreur, celle-ci ne peut être cédée sans l'accord de notre société.

Le Client s'engage à prévenir notre société en cas de modification de sa gerance ou des employés mandatés pour passer commande.

3.3 Modification

Les commandes transmises à notre société sont irrévocables pour le client, sauf acceptation écrite

de notre part.

En cas demande de modification de la commande par le client, acceptée par notre société, celle-ci sera déliée des délais convenus pour l'exécution de la commande modifiée.

## ARTICLE 4 - LIVRAISONS

4.1 Délai

4.1.1 Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif, ceux-ci dépendant notamment de la disponibilité des transporteurs et de l'ordre d'arrivée des commandes. Notre société s'efforce de respecter les délais de livraison qu'elle indique à l'acceptation de la commande, en fonction du délai logistique de référence dans la profession, et à exécuter les commandes, sauf force majeure, ou en cas de circonstances hors de son contrôle, telles que grèves, gel, incendie, tempête, inondation, épidémie, difficultés d'approvisionnement, sans que cette liste soit limitative. Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la commande.

4.1.2 Tout retard par rapport aux délais indicatifs de livraison initialement prévus, ne saurait justifier une résiliation de la commande passée par le client et enregistrée par notre société.

4.2 Risques

Le transfert des risques sur les produits vendus par notre société s'effectue à la mise à disposition du produit dans nos entrepôts, la remise des produits au transporteur ou la remise directe par nos soins du produit au client.

4.3 Transport

Il appartient au client, en cas d'avarie des marchandises livrées ou de manquants, d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur.

Tout produit n'ayant pas fait l'objet de réserves par lettre recommandée avec AR dans les 3 jours de sa réception auprès du transporteur, conformément à l'article L. 133-3 du code de commerce, et dont copie sera adressée simultanément à notre société, sera considéré accepté par le client.

4.4 Réception

4.4.1 Sans préjudice des dispositions à prendre par le client vis-à-vis du transporteur telles que décrites à l'article 4.3, en cas de vices apparents ou de manquants, toute réclamation, quelle qu'en soit la nature, portant sur les produits livrés, ne sera recevable par notre société que si elle est effectuée par écrit, et lettre recommandée avec AR, dans le délai de 3 jours prévu à l'article 4.3.

4.4.2 Il appartient à l'acheteur de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés. Il devra permettre au vendeur de procéder à la constatation de ces vices et pour y remédier. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers, sans l'accord exprès et par écrit de notre société, sous peine de déchéance de toute garantie.

4.4.3 Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué par le client sans l'accord préalable exprès, écrit, de notre société, obtenu notamment par télécopie ou courrier électronique.

Les frais de retour ne seront à la charge de notre société que dans le cas où un vice apparent, ou des manquants, est effectivement constaté par cette dernière ou son mandataire. Seul le transporteur choisi par notre société est habilité à effectuer le retour des produits concernés.

4.4.4 Lorsqu'après contrôle un vice apparent ou un manquant est effectivement constaté par notre société ou son mandataire, le client ne pourra demander à notre société que le remplacement des articles non conformes et/ou le complément à apporter pour combler les manquants aux frais de celle-ci, sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la commande. Les délais de remplacement communiqués ne sont indiqués qu'à titre indicatif.

4.4.5 La réception sans réserve des produits commandés par le client couvre tout vice apparent et/ou manquant.

Toute réserve devra être confirmée dans les conditions prévues à l'article 4.4.1.

4.4.6 La réclamation effectuée par l'acquéreur dans les conditions et selon les modalités décrites par le présent article ne suspend pas le paiement par le client des marchandises concernées.

4.4.7 La responsabilité de notre société ne peut en aucun cas être mise en cause pour des faits survenus en cours de transport, de destruction, avaries, perte ou vol, même si elle a choisi le transporteur.

4.5 Suspension des livraisons

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 48 heures, notre société se réserve la faculté de suspendre toute livraison en cours et/ou à venir.

4.6 Paiement comptant

Toutes les commandes que nous acceptons d'exécuter le sont, compte tenu du fait que le client présente les garanties financières suffisantes, et qu'il réglera effectivement les sommes dues à leur échéance, conformément à la législation. Aussi, si notre société a des raisons sérieuses ou particulières de craindre des difficultés de paiement de la part du client à la date de la commande, ou postérieurement à celle-ci, ou encore si le client ne présente pas les mêmes garanties qu'à la date d'acceptation de la commande, notre société peut subordonner l'acceptation de la commande ou la poursuite de son exécution à un paiement comptant ou à la fourniture, par le client, de garanties au profit de notre société.

Notre société aura également la faculté, avant l'acceptation de toute commande, comme en cours d'exécution, d'exiger du client communication de ses documents financiers et comptables, et notamment des comptes de résultat, même prévisionnels, et relevé bancaire lui permettant d'apprécier sa solvabilité.

En cas de refus par le client du paiement comptant, sans qu'aucune garantie suffisante ne soit propo-

sée par ce dernier, notre société pourra refuser d'honorer la (les) commande(s) passée(s) et de livrer la marchandise concernée, sans que le client puisse arguer d'un refus de vente injustifié, ou prétendre à une quelconque indemnité.

#### 4.7 Refus de commande

Dans le cas où un client passe une commande à notre société, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), notre société pourra refuser d'honorer la commande et de livrer la marchandise concernée, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

### ARTICLE 5 - TARIF - PRIX

#### 5.1 Tarif

5.1.1 Notre tarif s'applique à tous nos clients, à la même date. Celui-ci pourra être revu à la hausse en cours d'année, après information préalable de nos clients.

Toute modification tarifaire sera automatiquement applicable à la date indiquée sur le nouveau tarif.

#### 5.2 Prix

5.2.1 Nos prix sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la passation de la commande. Ils s'entendent toujours hors Toutes taxes (Hors TVA, éco- participation et prélèvement SORECOPI), produits emballés, pris dans nos magasins.

Préalablement à la passation de la Commande le Client peut obtenir la communication écrite de notre offre de prix pour les produits qu'il souhaite acquérir. Lui seront également indiqués, s'il en fait la demande, les réductions de prix (rabais, remise, ristournes) auxquels tout acheteur peut prétendre. L'offre transmise, n'est valable que VINGT QUATRE HEURES à partir de son émission par la Société, sauf mention écrite contenu sur l'offre.

5.2.2 Nos prix sont établis hors frais de transport et d'assurance, lesquels sont en sus.

Le fait que le vendeur ou un commissionnaire ait effectué, pour le compte du client, l'expédition de la commande ne modifie en rien les règles ci-dessus et les effets attachés à la date de la mise à disposition de la marchandise dans nos magasins.

5.2.3 Ils sont calculés nets et sans escompte.

Pour les prix spécifiés par quantité, toute commande portant sur une quantité moindre, sera automatiquement portée à la quantité spécifiée, ce que le client accepte d'ores et déjà.

5.2.4 Sauf accord contraire, les retards de livraison n'emportent ni annulation, ni modification du contrat ils ne sauraient donner lieu à dommages et intérêts. Les clauses pénales figurant sur les papiers commerciaux de nos clients nous sont inopposables.

5.2.5 Les emballages sont déterminés et préparés par notre société.

### ARTICLE 6 - MODALITES DE PAIEMENT

#### 6.1 Paiement

6.1.1 Conditions applicables aux nouveaux clients :

Lors de la première commande, le paiement devra être effectué par virement ou au moyen, d'une autorisation de prélèvement par carte bleue ou carte de paiement, au moment la commande.

6.1.2 Conditions applicables à l'ensemble des clients :

En principe, nos factures sont payables comptant et sans délai de paiement. Elles sont émises à la date d'expédition ou de prise en charge de la marchandise.

Par exception, le client aura la possibilité de payer dans un délai de trente (30) jours de l'émission de la facture s'il paye au moyen d'une LCR magnétique et que notre assureur de crédit nous consent un encours sur ledit client.

Seul l'encaissement effectif des chèques ou des traites sera considéré comme valant complet paiement au sens des présentes conditions générales de vente.

Dans le cas d'un paiement par chèque, le service financier de notre société s'octroie le droit de fixer un encours.

Tout paiement pour des ventes dédiées à l'export devra faire l'objet d'un virement bancaire ou d'un chèque de banque.

#### 6.2 Non-paiement

6.2.1 Aucun motif ou litige ne peut justifier le non-paiement de factures et, en cas de non-paiement de celles-ci, notre société pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Tout paiement postérieur à la date figurant sur la facture ou tout défaut de paiement entraînera systématiquement l'exigibilité des frais bancaires d'impayés, des frais de recouvrement et des intérêts calculés par application au nombre de jour de retard d'un taux légal TROIS FOIS le taux d'intérêts légal, tout mois commencé étant dû, et majorés d'une somme fixe de 15€ ht par dossier

Le défaut de paiement d'une échéance rend immédiatement exigible les autres créances échues ou à échoir. Pour tout dossier transmis au contentieux pour recouvrement, les sommes dues, y compris les frais et intérêts de retard, seront majorées automatiquement de 15% que le client défaillant s'engage à payer.

L'ensemble de ces pénalités sont exigibles de plein droit et seront d'office portées au débit du compte du client.

6.2.2 En outre, notre société se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution, sous astreinte journalière par jour de retard.

### ARTICLE 7 - RESERVE DE PROPRIETE

7.1 Le transfert de propriété de nos produits est suspendu jusqu'à complet paiement du prix de ceux-ci par le client, en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement. Toute clause contraire, notamment insérée dans les conditions générales d'achat, est réputée non écrite, conformément à l'article L. 624-16 du code de commerce.

7.2 De convention expresse, notre société pourra faire jouer les droits qu'elle détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses produits en possession du client, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, et notre société pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours.

7.3 Le client ne pourra revendre ses produits non payés que dans le cadre de l'exploitation normale de son entreprise, et ne peut en aucun cas nantir ou consentir de sûreté sur ses stocks impayés. En cas de défaut de paiement, le client s'interdira de revendre ses stocks à concurrence de la quantité de produits impayés.

7.4 Notre société pourra également exiger, en cas de non-paiement d'une facture à échéance, la résolution de la vente après envoi d'une simple mise en demeure. De même, notre société pourra unilatéralement, après envoi d'une mise en demeure, dresser ou faire dresser un inventaire de ses produits en possession du client, qui s'engage, d'ores et déjà, à laisser libre accès à ses entrepôts, magasins ou autres à cette fin, veillant à ce que l'identification des produits de la société soit toujours possible.

7.5 En cas d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation des biens, les commandes en cours seront automatiquement annulées, et notre société se réserve le droit de revendiquer les marchandises en stock.

7.6 La présente clause n'empêche pas que les risques des marchandises soient transférés à l'acheteur dès leur livraison à celui-ci.

7.7 À compter de la livraison, l'acheteur est constitué dépositaire et gardien desdites marchandises. Dans le cas de non-paiement et à moins que nous ne préférions demander l'exécution pleine et entière de la vente, nous nous réservons le droit de résilier la vente après mise en demeure et de revendiquer la marchandise livrée, les frais de retour restant à la charge de l'acheteur et les versements effectués nous étant acquis à titre de clause pénale.

### ARTICLE 8 - GARANTIE DES VICES APPARENTS ET CACHES

8.1 Vices apparents – défaut de conformité à la commande :

8.1.1 Les produits doivent être vérifiés par le client à leur livraison, et toute réclamation, réserve ou contestation relative aux manquants et vices apparents, doit être effectuée dans les conditions fixées à l'article 4. En cas de défauts apparents, les pièces défectueuses sont remplacées par nos soins, sous réserve de vérification des défauts allégués.

Le client devra fournir toute justification quant à la réalité des défauts constatés, notre société se réservant le droit de procéder, directement ou indirectement, à toute constatation et vérification sur place. Il devra permettre au vendeur de procéder à la constatation de ces vices et pour y remédier. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers, sans l'accord exprès de notre société, sous peine de déchéance de toute garantie.

8.1.2 La dénonciation des défauts existants au moment de la livraison, et révélés après la réception des produits, devra être formulée par le client par Lettre Recommandée avec accusé réception dans un délai de 3 jours à compter de la livraison des produits.

8.1.3 Aucune action en non-conformité ne pourra être engagée pas le client plus de 3 jours après la livraison des produits. Il est expressément convenu par le client qu'après l'expiration de ce délai, il ne pourra invoquer la non-conformité des produits, ni opposer celle-ci une demande reconventionnelle pour se défendre à l'occasion d'une action en recouvrement de créances engagée par notre société. A défaut du respect de ces conditions, la responsabilité de notre société vis-à-vis du client, de la non-conformité des produits vendus, ne pourra être mise en cause.

8.1.4 Les défauts et détériorations des produits livrés consécutifs à des conditions anormales de stockage et/ou de conservation chez le client, notamment en cas d'un accident de quelque nature que ce soit, ne pourront ouvrir droit à la garantie due par notre société.

#### 8.2 Vices cachés

Objet – limites :

8.2.1 Au titre de la garantie des vices cachés, notre société ne sera tenue, selon notre choix, que du remplacement sans frais ou de la réparation des marchandises défectueuses, ou à la constatation d'un avoir, sans que le client puisse prétendre à l'obtention de dommages et intérêts, pour quelque cause que ce soit.

8.2.2 Notre société garantit ses produits contre les vices cachés dans les conditions suivantes ; Le client pourra également bénéficier, le cas échéant, de la garantie légale et/ou contractuelle du fabricant, dont l'étendue et les conditions de mise en jeu sont parfaitement indépendantes des présentes et au titre de la laquelle notre société ne saurait être engagée.

Notre garantie ne s'applique qu'aux produits qui sont devenus régulièrement la propriété de l'acheteur. Elle est exclue dès lors qu'il a été fait usage de nos produits dans des conditions d'utilisation ou de performances non prévues.

Notre garantie exclu expressément les câbles de connexions, les cd, dvd et blu-ray vierges, les logiciels et les consommables d'imprimantes (cartouches, Toner, Tambours).

Notre garantie ne concerne que les vices cachés. Nos clients étant des professionnels, le vice caché s'entend d'un défaut de réalisation du produit le rendant impropre à son usage et non susceptible d'être décelé par l'acheteur avant son utilisation. Les clients sont réputés avoir reçu toutes les informations techniques relatives à nos produits.

Nous ne couvrons pas les dommages et les usures résultant d'une adaptation ou d'un montage spécial, anormal ou non de nos produits sauf si celui-ci a été réalisé sous notre surveillance.

En cas d'intervention quelconque réalisées sur le produit, sans notre accord écrit, la présente garantie ne pourra trouver application.

Durée – délai de réclamation :

Notre garantie est limitée à la première année d'utilisation. Nos pièces sont réputées utilisées par nos clients au plus tard dans les 3 mois de la mise à disposition. En toute hypothèse nos clients doivent justifier de la date du début d'utilisation. Notre garantie cesse de plein droit à l'issue de cette période. Notre garantie cesse de plein droit dès lors que notre client ne nous a pas avertis du vice allégué dans un délai de 20 jours francs à partir de sa découverte. Il lui incombe de prouver le jour de cette découverte.

Modalités de mise en œuvre :

Les produits défectueux, dont la garantie nous incombe, doivent obligatoirement nous être retournés dans nos locaux en port payé accompagnés de notre numéro d'accord de retour mis en évidence sur le colis envoyé, avec la facture correspondante ainsi que les preuves d'achats.

Dans le cas d'une panne révélée sous un délai de huit jours calendaires à partir de la livraison de la marchandise, justifiée et reconnue par notre société, le produit doit être obligatoirement retourné complet dans son emballage (boîte, manuels, socles, câbles...).

Tout matériel retourné, dans le délai de garantie, à notre société sera systématiquement testé.

Dans le cas où le matériel renvoyé n'aurait aucun défaut de fonctionnement, notre société retournera le produit à l'acquéreur en port dû et se réserve le droit de facturer les frais de test.

Les délais de remplacement modification ou réparation éventuellement communiqués sont seulement indicatifs et n'engagent pas notre société. Lesdits délai de remplacement modification ou réparation ne prolonge pas les délais de garantie.

L'acheteur ne pourra prétendre à aucun prêt de matériel de remplacement, ni aucune indemnité de quelque nature, d'éventuels dommages subis par l'immobilisation du matériel défectueux.

### 8.3 Garantie contractuelle du fabricant

Les produits achetés sur notre Site peuvent donner droit à une garantie contractuelle. Celle-ci est indiquée sur la fiche article des produits présentée sur le site.

La garantie contractuelle du fabricant ne saurait engager notre Société en aucune façon et il appartient au client de s'informer des conditions et modalités de mise en oeuvre de ladite garantie.

### ARTICLE 9 - FORCE MAJEURE

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations.

Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuits déchargeant notre société de son obligation de livrer dans les délais initialement prévus : les grèves de la totalité ou d'une partie du personnel de notre société ou de ses transporteurs habituels, l'incendie, l'inondation, la guerre, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, l'impossibilité d'être approvisionné en matière première, les épidémies, les barrières de dégel, les barrages routiers, grève ou rupture d'approvisionnement EDF-GDF, ou rupture d'approvisionnement pour une cause non imputable à notre société, ainsi que toute autre cause de rupture d'approvisionnement imputable à nos fournisseurs.

Dans de telles circonstances, notre société préviendra le client par écrit, notamment par télécopie ou courrier électronique, dans les 24 heures de la date de survenance des événements, le contrat liant notre société et le client étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement.

Si l'événement venait à durer plus de 30 jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat de vente conclu par notre société et son client pourra être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit contrat de vente.

### ARTICLE 10 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

10.1 L'élection de domicile est faite par notre société, à son siège social.

10.2 Tout différend au sujet de l'application des présentes conditions générales de vente et de leur interprétation, de leur exécution et des contrats de vente conclus par notre société, ou au paiement du prix, sera porté devant le tribunal de commerce du siège de notre société, quel que soit le lieu de la

commande, de la livraison, et du paiement et le mode de paiement, et même en cas d'appel et garantie ou de pluralité de défendeurs.

Les lettres de change ne font ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

10.3 L'attribution de compétence est générale et s'applique, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'une demande incidente, d'une action au fond ou d'un référé.

10.4 En outre, en cas d'action judiciaire ou toute autre action en recouvrement de créances par notre société, les frais de sommation, de justice, ainsi que les honoraires d'avocat et d'huissier, et tous les frais annexes seront à la charge du client fautif, ainsi que les frais liés ou découlant du non-respect par le client des conditions de paiement ou de livraison de la commande considérée.

### ARTICLE 11 - RENONCIATION

Le fait pour notre société de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

### ARTICLE 12 - DROIT APPLICABLE

Toute question relative aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par la loi française à l'exclusion de tout autre droit, et à titre supplétif, par la convention de Vienne sur la vente internationale des marchandises.

### ARTICLE 13 - INFORMATIONS NOMINATIVES

Les informations et données vous concernant sont nécessaires à la gestion de votre commande et à nos relations commerciales. Elles peuvent être transmises aux sociétés qui contribuent à ces relations telles que celles chargées de l'exécution des services et commandes pour leur gestion, exécution, traitement et paiement. Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires et ainsi que pour nous permettre d'améliorer et personnaliser les services que nous vous proposons et les informations que nous vous adressons. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Il vous suffit de nous écrire en ligne au Service clientèle [contact@rpone.fr](mailto:contact@rpone.fr) ou par courrier à RP one, usine lbm, bâtiment T2, rue de la vieille poste, 34055 Montpellier cedex 1 en nous indiquant vos nom, prénom, e-mail adresse et si possible votre référence client. Conformément à la réglementation en vigueur, votre demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature et préciser l'adresse à laquelle doit vous parvenir la réponse. Une réponse vous sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

En fonction de vos choix émis lors de la création ou consultation de votre compte, vous serez susceptibles de recevoir des offres de notre société, ainsi que de sociétés et enseignes de notre Groupe comme indiqué lors de la création de votre compte. Si vous ne le souhaitez plus, vous pouvez à tout moment nous en faire la demande en nous le précisant par écrit.

Notre site Internet est conçu pour être particulièrement attentif aux besoins de nos clients. C'est entre autres pour cela que nous faisons usage de cookies. Le cookie a pour but de signaler votre passage sur notre site. Les cookies ne sont donc utilisés par notre société que dans le but d'améliorer le service personnalisé qui vous est destiné.

Fait à :

Le :

Nom :

Prénom :

Signature Obligatoire

Cachet de votre société